
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 20 décembre 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Stéphanie PARIS

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Virus de l'hiver : protégeons les personnes fragiles

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes rappelle l'importance de certaines mesures pour limiter la transmission de virus aux personnes fragiles ou âgées.

La période hivernale est particulièrement propice aux épidémies de maladies infectieuses dues notamment aux virus respiratoires, responsables de rhumes, rhinopharyngites, bronchiolites, gripes saisonnières ou aux virus digestifs responsables de gastro-entérites. Nous sommes tous concernés par ces maladies qui peuvent être très graves, voire mortelles chez les personnes les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, personnes précaires, personnes âgées...).

Pourquoi la personne âgée est plus fragile ?

Avec l'âge, notre immunité diminue et nous sommes alors plus vulnérables face aux virus et aux maladies.

La vaccination, qui active notre système immunitaire pour fabriquer des anticorps est alors moins efficace.

Elle reste cependant le meilleur rempart contre la grippe et évite, chaque année, des centaines de décès.

UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE DANS LES EHPAD

Les établissements médico-sociaux, où résident en collectivité des personnes âgées souvent très dépendantes et fragiles, sont particulièrement confrontés au risque épidémique durant la saison hivernale. En effet, les pathologies multiples associées au vieillissement du système immunitaire les rendent particulièrement vulnérables aux virus de l'hiver. Les gastro-entérites (GEA) et les infections respiratoires aiguës (IRA) sont les causes de morbidité les plus fréquentes en Ehpad, au sein desquels elles provoquent des épidémies.

LES VISITES PEUVENT ÊTRE LIMITÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS, POUR PROTÉGER LES PERSONNES AGÉES ET FRAGILES

En période épidémique, les établissements peuvent être amenés à prendre des mesures de protection des résidents pour éviter au maximum la transmission des virus et microbes au sein de la structure. Les Ehpad notamment peuvent ainsi décider de limiter les visites ou de les encadrer (port du masque obligatoire par exemple). Ils peuvent aussi décider d'isoler un temps une personne âgée malade dans sa chambre afin d'éviter la contamination d'autres résidents.

DÈS LORS QU'UNE ÉPIDÉMIE SE DÉCLARE, LES ÉTABLISSEMENTS SONT APPUYÉS PAR DES SPÉCIALISTES EN HYGIÈNE ET PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.

LES BONS GESTES DE PRÉVENTION

EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE, LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES PROTÈGENT LES PLUS FRAGILES

Les « gestes barrière » : se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique ; utiliser un mouchoir en papier jetable ; tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans son coude ; porter un masque si nécessaire et éviter les contacts ; assurer une hygiène des locaux et des équipements rigoureuse, l'aération régulière des locaux.

La vaccination antigrippale est recommandée :

- aux personnes à risque de développer des complications (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes atteintes d'une maladie chronique),
- aux professionnels de santé et à tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque, dans le but de protéger les professionnels eux-mêmes, de protéger les résidents et aussi de limiter la désorganisation des établissements dans les périodes épidémiques. Elle peut être réalisée jusqu'au 31 janvier (prise en charge par l'Assurance maladie, sur présentation d'un bon.)

A SAVOIR SUR LA GRIPPE ET LA VACCINATION

UNE COUVERTURE VACCINALE DE 75% PERMETTRAIT D'ÉVITER PLUSIEURS CENTAINES DE DÉCÈS

Les épidémies de grippe touchent chaque année en France **2 à 7 millions de personnes**.

La vaccination réduit de plus du tiers (35%) le risque de mourir de la grippe chez les personnes âgées, **soit environ 2 000 décès liés à la grippe évités chaque année en France**.

Plusieurs centaines de décès supplémentaires seraient évités si la couverture atteignait l'objectif de 75%.

L'épidémie de grippe de l'hiver 2016-2017 a été à l'origine de plus de 14 000 décès soit autant que ceux liés à la canicule de l'été 2003. Plus de 90% de ces décès sont survenus chez des personnes âgées de plus de 75 ans.

En Auvergne-Rhône-Alpes, au cours de la saison précédente, seulement 48% des personnes de plus de 65 ans étaient vaccinées. Au-delà de cet objectif de protection individuelle, la vaccination a également un objectif de protection collective. C'est pourquoi elle est également **recommandée pour les sujets qui sont en contact avec des sujets à risque**.

IL EST ENCORE TEMPS DE SE FAIRE VACCINER

Les données de surveillance épidémiologique indiquent un probable début de l'épidémie dès les prochains jours. Les personnes à risque et leur entourage doivent donc rapidement se faire vacciner pour être protégés et protéger les autres.

En savoir plus sur la grippe

[Consultez le site
Internet de l'ARS](#)

[> Votre santé](#)

[> La grippe saisonnière](#)